



COMMUNE DE STEENE

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de Noréade, la Régie du SIDEN-SIAN en date du 5 février 2019, le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de STEENE, adhérente de Noréade, sera soumis à l'enquête publique du 4 Mars 2019 à 9h00 au 5 Avril 2019 à 17h00 inclus. Monsieur André VANDEMBROUCQ assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- un dossier sera déposé à la Mairie de STEENE, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de STEENE, lequel les annexera au registre.

Le dossier est également consultable sur le site www.noreade.fr et les observations peuvent être envoyées sur l'adresse mail suivante : epzonage.steene@noreade.fr

Ces observations seront également consultables sur le site internet.

- une permanence sera assurée par Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Mairie de STEENE le :

Lundi 4 mars 2019	de 09 H 00 à 12 H 00
Samedi 16 mars 2019	de 09 H 00 à 12 H 00
Vendredi 5 avril 2019	de 14 H 00 à 17 H 00

afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public.

Le rapport et les conclusions seront consultables pendant un an en version papier à la mairie de STEENE et en version informatisée sur le site internet de Noréade (avec le dossier d'enquête publique).